

MONSIEUR ANDRÉ MANDEMENT
MAIRE DE MURET
27, RUE DE CASTELVIELH BP 60207

31 605 MURET CEDEX

Réf : GD.JB.SD.2023_208
Service urbanisme et foncier
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES/Aude VIELLE
Tél : **05 61 10 42 69**

Toulouse, le 19 juin 2023

Siège social
32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 **Toulouse** Cedex 3
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes
Château de Capdeville
140 allée du château
31620 **Fronton**
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

3 av. Flandres Dunkerque
31460 **Caraman**
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Éaunes
31605 **Muret** Cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot
31800 **St-Gaudens**
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : 12^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme, commune de Muret

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23/05/2023, vous nous avez transmis, pour avis, le dossier concernant la 12^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La présente procédure porte essentiellement sur l'aménagement du lot D de la ZAC Porte des Pyrénées, espace situé au sud de la commune, classée en zone AUa et AUfa dans le PLU en vigueur ; ainsi que sur la prise en compte du retour du contrôle de légalité sur la précédente modification.

À la suite de la modification n°9 du PLU de Muret, la destination du lot D a été modifiée. La volonté à l'époque était d'introduire davantage de mixité des fonctions dans cette partie de la ZAC et d'y accueillir notamment des logements. Ce parti pris n'est plus d'actualité. La commune souhaite revenir sur le projet initial, compatible avec le PADD communal, et permettre l'accueil d'activités et d'équipements sur le lot D d'une superficie totale de 11 ha. La commune prévoit notamment l'implantation d'un collège nécessitant la mise à jour de l'OAP.

Les éléments mentionnés p 29 : la représentation du dernier RPG et p 41 : les scénarios d'implantation du collège, sont manquants et doivent être rajoutés au dossier.

Hormis ces remarques sur la forme, s'agissant de zones déjà ouvertes à l'urbanisation au sein d'une ZAC en vigueur, n'impliquant pas une consommation d'espaces agricoles supplémentaire, la Chambre d'agriculture formule un **avis favorable** à la modification n°12 du PLU de Muret, permettant un ajustement du projet communal sur le lot D de la ZAC Porte des Pyrénées afin d'y implanter notamment un collège.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes meilleures salutations.

Guillaume DARROUY,
Vice-Président